

Les pionniers de l'or noir du Pechelbronn

**(2) LOUIS PIERRE AUZILLON DE LA
SABLONNIERE (1740-1760)**

CHAPITRE I

Au début était le Val-de-Travers

Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière a été le premier à lancer l'exploitation industrielle des gisements bitumineux du Pechelbronn en 1741. Il peut donc être considéré comme un pionnier de l'or noir au même titre que l'américain Edwin Laurentine Drake (1819-1890). Mais pour retracer sa carrière, il faut commencer par celle d'Eirini d'Eirinis, l'inventeur des mines d'asphalte du Val-de-Travers dans le canton de Neuchâtel, dont il avait d'abord été l'associé et dont il reprendra la plupart des concepts et procédés. Louis Pierre Auzillon avait ainsi obtenu en 1720 le privilège d'introduire en France tous les produits asphaltiques de cette mine. Mais il n'eut guère le temps de s'y consacrer, étant trop occupé par ses fonctions de chargé d'affaires du roi en Suisse, puis dans les Grisons, où, pendant la guerre de succession de Pologne il lui fallut, entre autres, lever un régiment de 1 800 hommes. Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière, en tout cas, n'était pas un gentilhomme suisse comme l'ont prétendu la plupart des auteurs, mais un parisien mâtiné de gâtinais.

Eirini d'Eirinis, le Bessarabien

Eirini d'Eirinis était généralement présenté jusqu'ici comme le fondateur, conjointement avec Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière, des mines de Pechelbronn en Basse-Alsace (1). A leur tandem, se trouvait même prétendument associé, comme simple actionnaire, Antoine Le Bel, dont la lignée devait ensuite posséder et diriger l'exploitation pendant quatre générations jusqu'en 1889 (2).

Ces affirmations ont évidemment besoin d'être amplement rectifiées. Le doyen Georges Livet avait été le premier en 1974 à dissocier ces trois personnages, mais sans parvenir à élucider les circonstances qui les avaient reliés l'un à l'autre (3). D'Eirinis, de la Sablonnière et Le Bel, en réalité, s'étaient succédés les uns aux autres. C'est donc par Eirini d'Eirinis qu'il faut commencer.

Dans la bibliographie alsacienne, qui faisait autorité jusqu'ici, et sous l'influence de Paul de Chambrier, son nom est orthographié Eyrini d'Eyrinis. Les historiens suisses de la mine d'asphalte du Val-de-Travers (4) (5) (6), de même que les prospectus qu'il a édités de son vivant écrivent au contraire Eirini d'Eirinis. Il se disait d'origine grecque et natif de Rusiene ou Russova, localité que ces mêmes historiens suisses ont identifié à Ruzhin (Razeni ?) en Bessarabie, région des rives de la Mer Noire coincée entre la Moldavie et l'Ukraine, alors sous domination ottomane.

Dans l'entête d'une brochure en langue allemande, il se présentait en ces termes : « *von dem auss Reüßsland gebürtigen Griechis. Doctore un Professore Eurino d'Eirinis* », docteur et

professeur grec, né en Russie. Il serait donc de souche grecque et de religion orthodoxe. Eirini est d'ailleurs un mot grec qui signifie la paix et que le calendrier grec fête le 5 mai. De ce fait, il existe de nombreuses rues Eirinis en Grèce, à Athènes, au Pirée, à Nicosie... De ce mot, sont dérivés les prénoms d'Irène et d'Irénée, qui signifient pacifique. Dans le calendrier romain, Ste-Irène de Salonique a sa fête le 5 avril, et St-Irénée, évêque de Lyon, originaire de Smyrne, le 28 juin.

Eirini d'Eirinis affirme avoir fait « *de longs voyages* », qui lui ont donné l'occasion de « perfectionner (ses) connaissance(s) en toute sorte de minerais » (7). Il se vante « *d'être très habile homme en fait de mines* » et d'en avoir « découvert plusieurs en Suisse, France, Lorraine, etc. » (8). En réalité, il s'était surtout passionné pour la houille, « *qu'il regarde comme la base de tout* », car elle seule (et non pas le bois, déjà en situation de pénurie) permettra aux métallurgies du fer, de l'étain et du cuivre de se développer.

Il était donc arrivé en Suisse vers 1709 pour y découvrir et y ouvrir des mines de charbon. Il commence par vouloir mettre en exploitation celle de Paudex, dans le canton de Vaud, en association avec deux notables lausannois : le seigneur de Bochot Isaac de Loys et Daniel Crespin, professeur honoraire à l'Académie. Mais il y renonce dès le couvrant de 1710. Jusqu'à l'été 1711, à la demande du gouvernement bernois, il prospecte ensuite les Alpes bernoises, où il aurait fait quelques autres découvertes.

Au même moment, il demande au roi de Prusse Frédéric Ier un privilège l'autorisant « *lui et ses associés présents et futurs* » à exploiter tout type de minerai (houille, fer, plomb, cuivre, or, argent, sel...) se trouvant dans le comté réformé de Neuchâtel (l'actuel canton de Neuchâtel), devenu prussien en 1707 à la demande de ses habitants, qui ne voulaient pas tomber sous la coupe de princes catholiques français.

En attendant la réponse du Conseil d'Etat neuchâtelois, d'Eirinis séjourne encore sur le chantier de la déviation de la rivière de la Kander dans le lac de Thoue, qui est alors le premier grand chantier de canalisation de l'histoire helvétique. Il en profite pour y extraire du lignite et de la terre glaise. C'est là que le naturaliste suisse Johann Jakob Scheuchzer fait sa connaissance et trouvera qu'il a « une érudition et une soif de savoir rares » (9).

Visite au Val-de-Travers

Sa requête au roi de Prusse ne resta pas sans réponse. Bientôt, le procureur général neuchâtelois de Chambrier (donc un ancêtre de Paul de Chambrier, qui sera le directeur technique des mines de Pechelbronn de 1892 à 1921) l'invite à faire, aux frais du gouvernement, une large tournée de prospection « *afin qu'il pût voir s'il y avait lieu d'espérer de trouver quelque chose de bon* ».

D'Eirinis protesta de ne pas être remboursé de ces frais, car ce qui comptait pour lui c'était d'obtenir une concession à perpétuité. Puis le procureur de Chambrier lui proposa de l'accompagner dans cette tournée, « *de lui faire voir les endroits où l'on pourrait peut-être trouver quelque chose et de lui procurer tous les secours nécessaires et toutes les connaissances que les gens du pays peuvent avoir* ». Cette fois, le médecin grec accepta et demanda à pouvoir visiter plus particulièrement le Val-de-Travers, qui est la vallée descendant en ligne droite de Pontarlier (royaume de France) vers le lac de Neuchâtel. Comme on sait, elle était empruntée d'ancienneté par les rouliers, qui amenaient aux cantons

suisses le sel des salines de Salins. C'est également dans cette vallée, que Jean-Jacques Rousseau viendra se réfugier de juin 1762 à septembre 1765, après l'interdiction en France de son roman *Emile ou de l'Education*.

L'inspection géologique eut lieu début octobre 1711, car le procureur de Chambrier en fit la relation en date du 12. Les deux hommes logèrent chez M. Petitpierre, capitaine et châtelain du Val-de-Travers. A Couvet, on leur montra deux endroits où l'on signalait de la houille. Mais D'Eirinis « *ne la trouva pas bonne, étant trop bitumineuse et trop grasse* ». Le lendemain, les deux hommes furent conduits à Buttes, où on leur présenta « *une pierre noire comme de la véritable houille, mais elle se trouva encore trop grasse et trop bitumineuse* ». D'Eirinis cependant ne se fermait à aucune éventualité. Il dit que cette pierre noire (du calcaire imprégné d'asphalte) pouvait servir soit à fondre de la mine de plomb, soit à produire « *une espèce de bitume qu'il appelle asphalte* ». Il ne voulut pas poursuivre l'inspection, répétant que ce qui l'intéressait c'était d'obtenir une concession perpétuelle pour tous les minerais de la principauté. On s'en revint donc à Neuchâtel, d'Eirinis poursuivant sa route jusqu'à St-Aubin, où il devait trouver une pierre rouge, indice d'une mine de fer « *très riche et abondante* ».

Le médecin grec ne donna plus aucun signe de vie pendant trois ans. En 1714, enfin, il réapparaît. Il avait trouvé un associé, Jean-François Berset, pour exploiter avec lui le filon de calcaire asphaltique du Bois de Croix. Par chance, la concession n'avait pas encore été attribuée. Le gouvernement neuchâtelois l'autorise à faire des essais, afin de lui laisser le temps de mettre au point ses procédés de fabrication et de trouver des débouchés. La première application, à laquelle il pense, est d'utiliser l'asphalte sous forme de ciment pour étanchéfier les fontaines, déjà fort répandues dans les bourgades helvétiques. Pendant trois ans, il procède ainsi à des tests dans différentes localités de la Confédération (Berne, Aarberg, Cernier, Concise, Boudry, Bâle, Lucelle et Delémont), qui sont tous concluants.

La concession du roi de Prusse

Le 6 décembre 1717, la concession lui est enfin accordée par Sa Majesté le roi de Prusse. Elle le déclare « *principal feudataire* » de toutes les mines se trouvant et à découvrir dans la principauté de Neuchâtel et la terre de Valangin, qui était une seigneurie limitrophe, que les comtes de Neuchâtel avaient rachetée en 1592, à l'extinction de ses titulaires, et qui continue de faire partie de l'actuelle République et Canton de Neuchâtel.

Généreuse, la concession couvrait, ainsi qu'il le demandait, tous les minerais, quelle que soit leur nature : argent, cuivre, étain, fer, plomb, soufre, vitriol, alun, asphalte, houille et autres. Elle donnait au savant grec la permission de les « *vendre et aliéner à d'autres amateurs comme biens propres et de s'associer avec qui bon lui semblera* ». Elle exemptait ses ouvriers, du pays ou étrangers, de tous les services de la guerre, contributions, tailles et logement. Elle l'obligeait par contre à payer la dîme au roi de Prusse pour raison de ces mines et à se fournir en bois en-dehors de la principauté. Enfin, « *pour tenir ses gens en bride* », elle lui donnait le droit de les condamner à l'amende « *jusqu'à les faire fouetter* », conformément aux usages miniers de l'époque (7).

Puis le 22 mai 1718, Eirini d'Eirinis crée une société de 128 « *portions* » pour la fabrication d'asphalte. Le procédé, qu'il mit alors au point pour produire son ciment, tenait en quelques manipulations. Il fallait chauffer le minerai « *un tant soit peu* » et le broyer grossièrement. On

y mêlait ensuite un dixième de poix, résine de sapin, « *poix bourguignonne* » (10) ou « *goudron de Hollande tiré de la racine des arbres* », afin que l'asphalte fonde plus facilement et devienne plus délié. Puis on chauffait le tout à feu doux dans des poêles de cuivre, en remuant avec un bâton ou spatule jusqu'à entière incorporation. Si on voulait obtenir un ciment plus propre à l'assemblage du bois, il fallait y mettre plus de poix.

Une autre description, plus détaillée, du procédé explique « *qu'il faut prendre la mine toute pure et la bien pulvériser. Comme elle est fort compacte et fort dure, afin de la réduire en poudre avec moins de peine, on pourra l'approcher du feu ou la mettre à sec dans une chaudière. La chaleur la rendra beaucoup plus friable. Le mieux cependant est de la piler à froid, parce qu'en la chauffant les parties huileuses, qui sont renfermées dans la mine, transpirent et par conséquent s'évaporent. D'où il arrive qu'elle perd beaucoup de sa qualité et de sa force* ».

« *Quand elle est écrasée en forme de terreau, on prend de la poix de Bourgogne blanche ou noire. La blanche est la meilleure. On la fait fondre à petit feu dans une chaudière de cuivre ou de fer. Lorsque la poix est entièrement fondue, le premier soin est de prendre garde que le feu n'y prenne. Ensuite on mêle peu à peu l'asphalte, qu'il faut remuer sans cesse avec un bâton ou spatule jusqu'à ce que l'incorporation soit faite de telle sorte que ce composé soit fluide et sans grumeaux. La dose de la poix est la dixième partie, c'est-à-dire qu'il faut neuf livres de mine et une livre de poix pour former le ciment dans sa perfection.* »

« *S'il arrivait que le ciment n'eût pas assez de fluidité pour avoir été trop longtemps sur le feu, il faudrait remettre un peu de poix (...). Ce ciment doit être coulé dans l'instant, car pour peu qu'il soit hors du feu il se refroidit et devient dur comme la pierre* » (11).

Mais le minerai du Val-de-Travers pouvait également être distillé dans des cornues ou alambics. On obtenait alors des huiles curatives et prophylactiques, détruisant la vermine par les fumées qu'elles dégagent. Cimentation, étanchéification, médication et prophylaxie sont donc les quatre débouchés alors identifiés par Eirini d'Eirinis pour ses produits.

Le prospectus de 1719

Pour mieux les faire connaître, il fait imprimer un prospectus en 1719, chez Innocent Théodoric Hautt à Fribourg en Suisse. C'est un petit livret de 52 pages au format 8 X 14 cm, intitulé « *Avis sur l'usage d'un asphalte ou ciment naturel trouvé par le Sr E. Eirins de Russiène, docteur et professeur grec* ». Un exemplaire en est conservé par miracle à la Bibliothèque nationale de France (7). On y apprend qu'il devait être suivi d'un ouvrage en latin encore plus complet, intitulé « *Asphaltasphalia sive invertibilis Bituminis Veritas ac Securitas* », dont nous n'avons pas retrouvé la trace, mais que Etienne François Saget, le futur garde-magasin de la mine du Pechelbronn, prétendra, dans son *Traité asphaltique* de 1769 (12), avoir eu entre les mains.

Dans ce prospectus, Eirini d'Eirinis soutient que son asphalte du Val-de-Travers est « *aussi bon à tous égards que l'asphalte de Babylone ou de la vallée de Sydim, si célèbre parmi les savants* ». Il y énumère les applications des deux produits qu'il en retire : le ciment d'asphalte d'une part, « *véritable ciment naturel très propre pour cimenter le bois, les pierres et plusieurs autres matières, dont on fait les ponts, les fontaines, les vaisseaux et tous autres bâtiments, qui sont dans l'eau ou dans l'humidité* », et l'huile de naphte d'autre part, « *qui*

guérit presque tous les maux extérieurs, tant des hommes que des femmes et des bêtes » : mal de dent, mal d'oreille, goitre, maux rongeurs, écrouelles, humeurs froides, galle ou gratelle, arquebusades et autres brûlures, morsures de chien enragé, piqûres de serpents et d'araignes.

Cette huile de naphte, qu'Eirini d'Eirinis extrayait également de sa mine de Chavornay, dans la juridiction de la ville de Berne (aujourd'hui canton de Vaud), pouvait aussi être employée contre les insectes volants, les punaises et la vermine qui attaque les arbres et les plantes potagères. Mêlée à un peu d'ambre, elle donnait enfin « *un bon parfum* », très efficace contre le rhume, l'apoplexie, l'épilepsie, les maux de cœur, le mal de matrice ainsi que la lipothimie et liposychie (sic).

Sept attestations de bonne qualité

Mais c'est surtout le ciment d'asphalte qu'Eirini d'Eirinis met en avant dans cet opusculé. Il y reproduit ainsi sept attestations, qui toutes en confirment la grande qualité (mais aucune pour l'huile de naphte). La première de ces attestations est datée du 14 août 1716. Signée du lieutenant du Val-de-Travers et du gouverneur de Môtiers, elle certifie que le bassin de la fontaine située devant les halles de cette localité avait été entièrement re-cimenté en 1715, avec son asphalte, sans pâtir des grands gels qui ont suivi.

La seconde est du 28 août suivant. Un certain Paul Henry, chirurgien à Cortaillod, localité des rives du lac de Neuchâtel, y déclare que les cimentations d'asphalte faites en 1714, 1715 et 1716 aux fontaines des villages de Boudry (comté de Neuchâtel, sur la rive occidentale du lac), Aarberg (village bernois, près du lac de Biemme), Cernier (seigneurie de Valangin) et Môtiers, ainsi qu'aux fontaines du conseiller Steiger de Berne et du boursier Thormann de Concize, sur le lac de Neuchâtel, de même qu'au grenier du lieutenant Balival de Granson, près d'Yverdon, sont toutes très solides et n'ont donné lieu à aucune plainte. Ces deux premiers certificats ont sans doute aidé Eirini d'Eirinis à obtenir sa concession.

La troisième attestation a été donnée le 24 octobre 1718 par l'amodiateur du jardin de médecine de la Faculté de médecine de la ville de Bâle. Elle certifie que les cimentations faites à titre d'essai, à la demande d'Eirini d'Eirinis, sur les deux fontaines de ce jardin, qui étaient alors assez gâtées, ont elles aussi « *réussi à la dernière satisfaction* ». Ce que le doyen et les assesseurs de cette faculté ont confirmé le 11 novembre suivant. Le 7 décembre 1718, le Conseil de la ville et canton de Bâle certifiait enfin qu'il avait acheté du Dr Eirini d'Eirinis trente quintaux de son ciment d'asphalte pour l'employer aux bâtiments de la ville, puisqu'ils l'avaient trouvé bon.

Mais notre « *très célèbre docteur en médecine, très savant philosophe aussi bien que très expert dans la recherche de minéraux* » sut également obtenir le 12 janvier 1719 une attestation de Samuel Schmid, prieur de l'abbaye de Lützel (Lucelle), de la dépendance de Bâle, où il avait « *séjourné quelque temps et fait connaître ses sciences* ». Celui-ci affirme que deux pièces de marbre, qui avaient été recollées à l'asphalte, n'avaient pu être rompues « *qu'avec une grosse peine* ». La dernière attestation, enfin, a été donnée le 15 janvier suivant par Jean Guillaume Hennem, docteur en droit et maître bourgeois de Delémont, diocèse de Bâle. Elle certifie que deux blocs de pierre pareillement recollés à l'asphalte ne s'étaient pas re-séparés, bien qu'ayant été jetés sur le pavé, du haut d'une fenêtre du premier étage.

Mais il faut croire qu'en dépit de ces bons certificats le marché suisse n'a pas répondu aux attentes. Pas étonnant, l'eau y est si abondante en toutes saisons que les fontaines publiques n'ont pas vraiment besoin d'être étanchéifiées. On ne pouvait pas non plus compter vendre le ciment d'asphalte pour le calfatage des navires, la Suisse n'étant pas à proprement parler un pays de matelots. Même chose pour la dévermination, étant donnée la salubrité bien connue de nos voisins.

Aussi, eut-on bientôt l'idée de se tourner vers la France, où, certes, les fontaines publiques n'étaient pas très courantes, mais où par contre abondaient, bien plus qu'en Suisse, les vastes domaines aristocratiques, que leurs propriétaires tenaient à agrémenter, à l'exemple de Versailles, de bassins et de canaux. Depuis Colbert, la France s'était également dotée d'une puissante flotte de guerre et de commerce. Enfin, sous le rapport de la dévermination, il semblait qu'il y avait également beaucoup à faire.

Le privilège du 21 février 1720

Cette idée de se tourner vers le marché français semble être venue de l'un des associés d'Eirini d'Eirinis, le Sr Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière, puisque c'est lui qui mettra toute son énergie à la concrétiser. Plusieurs auteurs en Alsace l'ont pris pour un Suisse. Mais ils ne sont pas fautifs, cette légende ayant été répandue par les Le Bel, ses successeurs au Pechelbronn. Un rapport d'octobre 1806 de l'ingénieur des mines Duhamel, manifestement inspiré par Marie Joseph Achille Le Bel (1772-1842), va ainsi jusqu'à affirmer que de la Sablonnière était un « *gentilhomme suisse* » (13). Louis Pierre Auzillon, en réalité, ainsi qu'il l'affirme lui-même, était « *un sujet du roi* » (14). Il était donc français.

C'est alors un jeune fonctionnaire de l'ambassade de France en Suisse, où il était en poste depuis 1712. Il y exerçait les fonctions de conseiller et de secrétaire du roi ainsi que de secrétaire interprète de Sa Majesté. Par la suite, il sera nommé chargé d'affaires du roi auprès de la République des Grisons, où il lui faudra notamment lever une troupe de 1 800 hommes pour le service du roi de France, le régiment de Travers-Grisons. « *J'ai toujours été attaché aux affaires étrangères, écrira-t-il plus tard, et le roi m'a honoré de sa confiance en me chargeant pendant plusieurs années de ses affaires auprès de la République des Grisons et d'un plein pouvoir de sa part* » (15).

Tout porte à croire, qu'au moment de rencontrer Eirini d'Eirinis il était en poste à Soleure/Solothurn, résidence habituelle des ambassadeurs de France en Suisse, puisque la ville était catholique. En cela, il ne faisait d'ailleurs que de suivre l'exemple de son père Paul Toussaint Auzillon et de son propre frère aîné Louis Claude Auzillon de Berville, qui y ont exercé l'un à la suite de l'autre les fonctions de trésorier général des ligues suisses et Grisons. Ainsi donc Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière séjournait-il en un lieu pas très éloigné du Val-de-Travers. Bien en cour, il se fit fort d'obtenir du régent Philippe d'Orléans, qui avait succédé à Louis XIV en 1715, la permission d'importer et de débiter en France le ciment d'asphalte et l'huile de naphte.

Celle-ci lui sera accordée par le Conseil d'Etat, qui s'est tenu à Paris le 21 février 1720, « *le (jeune) roi (Louis XV) y étant* ». Ainsi que Louis Pierre Auzillon l'avait demandé, le privilège prenait effet le 1^{er} mars 1720 et l'autorisait à importer, aussi bien par terre que par mer, tous les produits du Val-de-Travers, à savoir la pierre d'asphalte « *cuite ou non cuite, préparée et non préparée* », le goudron et le ciment, ainsi que l'huile tirée de cette pierre, et cela sans

avoir à payer « *aucuns droits aux bureaux des fermes établis aux entrées et dans l'intérieur du royaume* ». Il l'autorisait également à les faire débiter en France par les personnes de son choix. Seul regret : le privilège n'avait été accordé que pour une durée de dix ans, alors que Louis Pierre Auzillon avait demandé vingt (16).

L'exemption de taxes d'entrée peut paraître exceptionnelle. Mais elle semble alors la règle pour toutes les marchandises suisses entrant en France, quoiqu'en 1719 les marchands suisses ont commencé à élever des plaintes contre certaines entorses qu'ils avaient observées à cet égard en Franche-Comté ainsi qu'à la douane de la ville de Lyon (17).

Pour obtenir ce privilège du 21 février 1720, Louis Pierre Auzillon avait prétendu que l'inventeur de la mine du Val-de-Travers lui avait « *cédé son droit* ». Ce qui demanderait à être éclairci. Pour le reste, il s'était de toute évidence inspiré du prospectus d'Eirini d'Eirinis de 1719. Il soutenait ainsi que la mine du Val-de-Travers était « *pareille à celle qui se trouve dans la vallée de Sydim en Asie* ».

Il précisait d'autre part que cette pierre d'asphalte, lorsqu'on la préparait avec d'autres matières, donnait « *un ciment à toute épreuve, soit pour les bâtiments exposés à l'air, même les greniers et les caves sujettes à l'eau, soit pour les bassins et les canaux* ». Par rapport au prospectus de 1719, et concernant ce ciment, il avait par contre mis en avant un débouché supplémentaire : « *empêcher par la jonction parfaite des pierres la communication des latrines avec les puits* ».

Le calfatage des vaisseaux n'était pas oublié. Par un « *autre mélange, dans lequel il entre de l'huile tirée de la pierre même* », expliquait Louis Pierre Auzillon, on obtenait un enduit qui « *conserve les bois, les garantit des vers et résiste beaucoup plus longtemps que le brai et le goudron aux impressions de l'eau* ». Quant à l'huile, elle était « *excellente pour la guérison des ulcères et de toutes les maladies qui surviennent à la peau* » (16).

Preuve de son entregent, Louis Pierre Auzillon obtiendra que le libellé de son privilège soit reproduit dans l'un des ouvrages les plus fameux de ce temps, le Dictionnaire universel de commerce de Jacques Savary des Brûlons, dont le premier volume parut peu après, en 1723, à Paris. Ce libellé figure à la fin de l'article « *Asphalte ou bitume de Judée* ». Comme de bien entendu, cet article fait également la publicité de l'asphalte du Val-de-Travers et de ses trois dérivés (le ciment, le brai de calfatage et l'huile guérissante) (18).

Les produits concurrents

Le ciment d'asphalte, que Louis Pierre Auzillon avait été autorisé à importer sans frais, venait concurrencer un mastic à base de résine et de brique pulvérisée ainsi qu'un mastic importé du Levant via le port de Marseille, tous taxés. Si l'on en croit le *Dictionnaire universel de commerce* précité, les mastics payaient alors en France un droit d'entrée de 8 livres le cent pesant, conformément au tarif de 1664. A la douane de Lyon, l'ancien tarif était de 3 livres 2 sols 6 deniers par quintal, de 4 livres pour les anciens 4 %, et de 20 sols pour la réappréciation des 4 %. Quant au mastic importé du Levant, il était sujet comme toutes les marchandises de cette provenance au droit de 20 %, ordonné par l'arrêt du 15 août 1685.

La peinture d'asphalte du Val-de-Travers, que Louis Pierre Auzillon se proposait d'employer au calfatage des navires, venait pour sa part concurrencer la poix noire, qui était

de la résine de pin mélangée à du goudron. Si l'on en croit le même *Dictionnaire universel de commerce*, la meilleure poix noire dure venait alors de Norvège et de Suède. « *Celle qu'on fait en France ne lui est comparable en aucune manière* ». Pour ces poix, les droits d'entrée étaient de 15 sols le cent pesant, conformément au tarif de 1664. A la douane de Lyon, la poix blanche de Bourgogne payait un droit de 9 sols le quintal ; et la poix résine : un droit de 9 deniers le quintal d'ancienne taxation et de 1 sol 4 deniers de réappréciation.

Quant aux huiles du Val-de-Travers, elles venaient concurrencer des huiles blanches et noires provenant principalement du duché de Modène en Italie. L'huile blanche de Modène, nous apprend encore le *Dictionnaire universel de commerce*, était aussi appelée Naphta d'Italie. Elle coulait d'une roche, où elle était recueillie dans des tuyaux de cuivre. Elle tombait ensuite dans des chaudières, également en cuivre. Elle ne pouvait se contrefaire et ne souffrait aucun mélange. Il fallait « *la choisir blanche, claire, légère, très inflammable et d'une odeur forte et pénétrante, tirant assez à celle du soufre* ». Les épiciers et droguistes, qui en faisaient commerce, devaient prendre de grandes précautions, car elle s'enflammait aussi aisément que la poudre à canon. Quant à l'huile de pétrole noire du duché de Modène, il était recommandé de la choisir « *d'un rouge clair et jaunâtre et d'une odeur de soufre supportable* ».

Enfin, il se vendait alors également en France un *petrolleum*, encore appelé huile noire de Gabian, puisqu'elle provenait des environs d'un village du même nom situé près de Béziers dans l'Hérault. On la faisait passer pour de l'huile noire d'Italie, bien qu'elle était loin d'en avoir les mêmes qualités. C'était, selon le *Dictionnaire universel de commerce*, une huile « *d'une consistance épaisse, d'une odeur forte et puante et d'une couleur noire* ». On pouvait la contrefaire avec de l'huile de térébenthine épaisse, colorée avec du tarque (?) et de la poix noire. Elle coulait d'une roche appartenant à l'évêque de Béziers, qui la faisait recueillir tous les lundis.

En application du tarif de 1664, les droits d'entrée de ces huiles de pétrole étaient de 10 sols du cent pesant. A la douane de Lyon, elles payaient 30 sols 6 deniers d'ancienne taxation, 6 sols 6 deniers de la nouvelle réappréciation, 40 sols pour les anciens 4 %, et 10 sols pour les nouveaux.

Louis Pierre Auzillon eut donc beaucoup de chance en obtenant l'exemption des droits d'entrée pour ses produits. Une telle exemption n'était accordée que très rarement, et toujours avec des restrictions, étant donné les besoins d'argent toujours plus pressants de la monarchie. Pour cette période historique, nous n'en avons trouvé que deux exemples. C'est ainsi qu'en septembre 1712, Antoine Crozat, le fondateur de la Compagnie des Indes, fut exempté de droits de douane à l'entrée du royaume, mais seulement pour les marchandises qu'il ramenait en France « *pour son compte propre* ». En novembre 1712, puis en octobre 1730, l'importation de bétail (bœufs vaches, moutons, chèvres, brebis, agneaux, porcs, boucs et chevrotins...) fut elle aussi exemptée de tous droits, mais seulement pour quelques mois, le temps de surmonter la crise des approvisionnements (19) (20). Comme on pense, les arrêts prononçant au contraire l'interdiction d'entrée dans le royaume de telle ou telle marchandise étaient beaucoup plus fréquents.

Mobilisé contre la peste à Marseille

Quatre mois plus tard, en juin 1720, la peste éclatait à Marseille. La ville avait été contaminée par un navire venu du Levant. L'épidémie s'y était propagée d'autant plus rapidement, qu'elle y avait rencontré un habitat particulièrement insalubre. Louis Pierre Auzillon se saisit immédiatement de l'occasion pour démontrer l'efficacité de ses produits. A sa demande, le régent accepte de faire tester à l'Hôtel royal des Invalides à Paris les effets de l'asphalte du Val-de-Travers sur la vermine. « *On en a fait parfumer (le bâtiment) tout entier, raconte Etienne François Saget, son futur et dernier garde-magasin à la mine du Pechelbronn, pour y détruire les punaises. On mit un brasier au milieu d'une chambre et l'on y fit brûler l'asphalte en poudre après avoir bien fermé les portes et fenêtres et même les cheminées. La fumée se trouva si épaisse que les gens qui faisaient l'opération ne s'y voyaient pas, mais n'en étaient pas incommodés. Les punaises, cependant, se trouvaient mortes sur le plancher, même les araignées et les mouches* » (12).

Le régent en fut si enchanté, qu'il ordonna aussitôt d'envoyer plusieurs chariots de cette poudre d'asphalte à Marseille. Mais nous n'avons trouvé aucune trace de ce convoi. Sans doute même ne put-il jamais être constitué en raison des mesures de quarantaine que le gouvernement de Berne avait alors imposé à tous les négociants suisses en relation avec Lyon et le sud de la France (21).

A Marseille, en tout cas, ce convoi n'aurait pas été superflu. Il sera en effet nécessaire d'y procéder à une double désinfection générale des maisons, des églises, des couvents, des navires et des marchandises, d'octobre à décembre 1720 tout d'abord, puis de nouveau en septembre-octobre 1722. A défaut de l'asphalte du Val-de-Travers, on y brûlera des compositions à base de poix et de résine, aucun bitume ou asphalte d'une autre provenance n'étant mentionné.

Les « *parfumeurs* », qui furent chargés des désinfections, se revêtaient de protections spéciales : « *des habits et des bas en grosse toile cirée* ». « *Au moment d'entrer dans une maison mortuaire, rapporte Paul Gaffarel, ils devaient porter devant les yeux et à la bouche un mouchoir ou une éponge trempée de vinaigre et tenir entre leurs gencives un morceau d'angélique de citron ou de girofle. On leur recommandait de ne respirer qu'à travers ce mouchoir. Ils avaient à la main un fagot composé de sarments de vigne, de genièvre, de romarin, de laurier, de rue et autres plantes odoriférantes, tout imprégné de poix, de résine, de soufre ou de salpêtre et ils l'allumaient aussitôt entrés* » (22).

Les concoctions utilisées pouvaient cependant varier. C'est ainsi qu'on distinguait un « *parfum doux* », à base de poix noire, de sandaraque, de résine, de colophane, de soufre en poudre, de goudron, d'huile de cade et de térébenthine. A l'inverse, le « *parfum violent* » était constitué entre autres, pour 100 livres, de six livres de soufre, de quatre livres de poix résine et de quatre livres d'antimoine. Un religieux, du nom de Casimir, préconisera cependant une recette plus simple, combinant 50 livres de poix résine, 40 de soufre et 6 d'antimoine.

« *Une fois les chambres vides de tout mobilier, poursuit Paul Gaffarel, on bouchait les ouvertures, on brûlait de la chaux, puis trois jours de suite on les arrosait avec du vinaigre, on allumait des feux dans toutes les cheminées, on les blanchissait à fond et il était interdit d'y rentrer avant 40 jours* » (22).

L'épidémie s'était enflée jusqu'à causer plus de mille morts par jour. Elle ne retomba qu'au cours de l'été 1721, laissant derrière elle dans toute la Provence plus de 100 000 victimes.

Eirini d'Eirinis brouillé avec ses associés

Quelle fut alors la suite des événements ? Aucun auteur, ni du côté alsacien, ni du côté suisse, n'apporte d'éléments concrets. Mais en consultant, sur les conseils de M. Maurice de Tribolet, archiviste cantonal, les registres des délibérations du Conseil d'Etat de Neuchâtel, nous avons pu voir que des dissensions avaient très vite opposé Eirini d'Eirinis et ses associés, les Srs Varnod, pasteur à Boudry, Grellet, lieutenant du même lieu, Jean Henry Bolle (ou Bosle), justicier du village des Verrières, ainsi que les frères de ce dernier.

Ces querelles étaient nées d'un malentendu stupide : le médecin grec avait cru leur abandonner les deux tiers des profits provenant de l'exploitation des mines de la principauté. Mais « *n'entendant pas bien la langue française* », il ne s'était pas aperçu que ses traités d'association du 15 décembre 1716 et du 22 mai 1719 leur attribuaient en réalité les deux tiers de leur propriété. La situation s'était encore embrouillée par la vente par d'Eirini d'Eirinis de certaines parts (sur les bénéfices ou sur la propriété ?) à MM. Berset de Berne et Jean Jacques Favergnier du conseil étroit de cette ville.

L'affaire dut être tirée au clair par une commission que le Conseil d'Etat de Neuchâtel désigna le 30 septembre. Celle-ci était composée des maires de Neuchâtel, du procureur général, du conseiller Pury et du chancelier. Le 10 février 1722, ceux-ci confirmèrent qu'Eirini d'Eirinis avait bien cédé à ses associés les deux tiers de la propriété des mines. Ils estimèrent d'autre part qu'il n'y avait pas lieu de casser les traités signés, puisqu'il était clair que les portions cédées aux deux Bernois l'avaient été sur le tiers restant (23).

Dans quel camp se trouvait alors Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière ? Bolle ou d'Eirinis ? Nous serions tentés de dire le premier, puisque pour obtenir son privilège royal du 21 février 1720 il avait précisé que « *celui qui a fait la découverte et qui est propriétaire* (des mines du Val-de-Travers) *lui a cédé son droit* » (16).

Prospectus en trois langues

Pour autant, Eirini d'Eirinis n'avait pas baissé les bras. Pour mieux faire connaître ses produits asphaltiques de part et d'autre des monts du Jura, il fit alors imprimer plusieurs autres prospectus de sa composition.

L'un d'eux fut imprimé à Paris en 1721 chez Philippe Jacques Nicolas Lottin, rue St-Jacques, proche St-Yves, à Paris. Au format 12° et d'une cinquantaine de pages, il est intitulé « *Dissertation sur l'asphalte ou ciment naturel, découvert depuis quelques années au Val-de-Travers dans la Comté de Neuchâtel, par le sieur Eyrini d'Eyrinis, Professeur Grec & Docteur en Médecine, avec la manière de l'employer tant sur la pierre que sur le bois, et les utilités de l'huile que l'on en tire* ». Si nous en connaissons le texte intégral, c'est parce que cette dissertation fut reproduite l'année suivante, en avril 1722, par « *Le Journal de Trévoux* », qui était alors la publication savante de la Compagnie de Jésus, autrement dit des Jésuites. Elle figurait en bonne place dans la bibliothèque de Marie Joseph Achille Le Bel, selon l'inventaire qui en fut dressé après son décès, le 19 août 1842 (ABR : 7E67.2/71).

Cette dissertation décrit le procédé de fabrication du ciment d'asphalte, puis explique comment l'employer dans la construction des terrasses, bassins, réservoirs et citernes. « *Ce ciment, peut-on lire, serait surtout d'un grand usage à Paris, où l'eau des puits n'est pas supportable à cause de la communication qu'ils ont avec les retraits.* » M. Darlet, marbrier du roi, l'aurait alors déjà employé à titre d'essai pour cimenter des marbres.

Mais un autre débouché très prometteur est signalé : l'étanchéification des souterrains, caves ou fosses voûtées, qui sont utilisés dans les places de guerre pour le stockage des poudres, des grains et autres munitions de bouche. Le ciment d'asphalte les prémunira en effet non seulement contre l'humidité, mais également contre les rats, les charançons et autres insectes.

La dissertation recommande d'autre part d'appliquer l'asphalte du Val-de-Travers sur les poutres et les charpentes, de même qu'à l'extérieur et à l'intérieur des vaisseaux, afin de les préserver de la pourriture et de la piqûre de vers. Elle rappelle l'épreuve réalisée à l'Hôtel des Invalides à Paris, et qui prouve l'efficacité de la fumée d'asphalte contre les insectes. Mais cette fumée d'asphalte chasse également les rhumes de cerveau, les fluxions dans la tête et autres maladies contagieuses. Selon l'auteur, « *une maison parfumée d'asphalte serait inaccessible à la peste et il n'en faudrait pas davantage pour purifier tout à fait les endroits, les hardes et les marchandises pestiférées.* »

La dissertation insiste enfin sur les qualités thérapeutiques de l'huile extraite de l'asphalte. Elle guérit les dartres, les excoriations dartreuses, les plaies récentes, l'enclouure des chevaux, le claveau des moutons, la gale, les chancres, les piqûres des bêtes venimeuses, les foulures des nerfs et les engelures, sans compter qu'elle apaise également les douleurs des rhumatismes et de la goutte.

Un autre opuscule parut en langue allemande, en 1722 semblerait-il. Mais nous n'en connaissons que la couverture, reproduite par Albert Spycher (4). C'est le « *Bericht von Kraft und Wirkung des Asphalti, samt der Manier wie man sich dessen zu einem Kutt oder Ciment, Theer-Anstrich zu Schiffen und anderem im Wasser/Regen und Luft dienenden Holtzwerk; wie auch zu einem heylsamem Oehl gebrauchen solle* ». A la différence de la version française, ce texte est suivi d'une seconde partie traitant « *von dem Gebrauch der Naphta* », minerai qu'Eirini d'Eirinis avait découvert près de Chavornay (Canton de Vaud).

Si l'on en croit Dr J. B. Mayer, auteur en 1839 d'un petit fascicule intitulé « *Der Asphaltstein des Val-de-Travers (Kanton Neuchatel) in mineralogischer, geschichtlicher und technischer Hinsicht* » (Coblence, 1839, 64 p.), Eirini d'Eirinis avait publié six autres brochures :

- „*Abhandlung über den vorwenigen Jahren im Val-de-Travers, Grafschaft Neuchatel, entdeckten Asphalt oder natürlichen Kitt, von E. d'Eirinis*“, Paris, 1721, 50 p. ;
- „*Nachricht über den medizinischen Gebrauch und die Kräfte des Asphalts, seines Oels und des Naphtaoels, von E. d'Eirinis*“, 12°, 60 p. ;
- „*Nachricht über den Gebrauch eines entdeckten Asphalts oder natürlichen Kitts, von E. d'Eirinis*“, 60 p. ;
- „*Verzeichnis der Grubengesetze, lateinisch und französisch, von E. d'Eirinis*“, Besançon, 1721, 60 p. ;
- „*Abhandlung über der vor einigen Jahren im Val-de-Travers, Grafschaft Neuchatel, entdeckten Asphalt oder natürlichen Kitt; die Art, ihn sowohl auf Stein, als auf Holz*

anzuwenden, und die Nützlichkeit des daraus gewonnenen Oels, von E. d'Eirins, griech. Professor und Doctor der Medizin“, Paris, chez Philippe Nicolas Nottin, 1721, 40 p. ;
- „*Antwort auf einen Auszug des Journal des Savants, Seite 110, in hebraischer, griechischer, lateinischer und französischer Sprache : Asphaltasphalia prima, seu invertibilis bituminis veritas ac securitas cum aliis asphaltasphaliis et Alysteriu, oder wahre Geschichte der Entdeckung der Asphalt-Grube*“, Besançon, 48 p.

Mais il ne nous a pas été possible d'en retrouver le texte original.

Une guérison quasi miraculeuse

En 1769, en tout cas, Etienne François Saget, le futur garde-magasin de Louis Pierre Auzillon au Pechelbronn, s'inspirera abondamment des opuscules d'Eirini d'Eirinis pour rédiger son « *Supplément au Traité asphaltique* » (12). Il y citera les différents certificats que le savant grec avait publiés en 1719 pour démontrer les qualités de son ciment. Il y reproduira d'autre part l'intégralité du compte-rendu des expérimentations faites en 1720 par les Srs Morand père et fils dans les infirmeries de l'Hôtel royal des Invalides à Paris, par ordre de Monseigneur Leblanc, Secrétaire d'Etat à la Guerre et administrateur général dudit Hôtel.

Enfin, et toujours en se fondant, semblerait-il, sur les brochures d'Eirini d'Eirinis, Etienne François Saget rapporte la guérison quasi miraculeuse, opérée à la fin de 1720, grâce à des compresses et des injections d'huile d'asphalte du Val-de-Travers, sur un vigneron de l'Orléanais, gravement gangrené du genou jusqu'au talon. C'était un vigneron d'Avaray, petit village de la rive droite de la Loire, situé aujourd'hui en face de la centrale nucléaire de St-Laurent-des-Eaux, à la hauteur du château de Chambord (Loiret). S'il put être sauvé, c'est parce qu'il était allé demander le secours de son châtelain, le marquis d'Avaray, qui n'était autre que l'ambassadeur du roi en Suisse, autrement dit l'employeur et le protecteur de Louis Pierre Auzillon à Soleure !

Selon Paul de Chambrier, Eirini d'Eirinis aurait cédé en 1731 la plus grande partie de ses participations dans la société du Val-de-Travers (1). Pour certains, il serait ensuite retourné, aigri, en Bessarabie. Pour d'autres, il se serait retiré à Boudry, village des rives du lac de Neuchâtel, où il serait mort centenaire vers 1733. En réalité, c'est au « *Voyage des Alpes* » d'Albert Haller de 1731, qu'il faut se fier. Il y est écrit que d'Eirinis « *vient de mourir à l'âge de 102 ans* ». Il serait donc né un peu avant 1630 et mort vers 1730. Il a effectivement pu décéder à Boudry, puisque le gouverneur de Neuchâtel, M. de Loubière, lui avait fait don du château de Boudry, en reconnaissance des services rendus au roi de Prusse par la découverte et la mise en exploitation de la mine du Val-de-Travers. Mais Marc Weidmann n'a pu retrouver la trace de ce décès ni dans les archives cantonales neuchâteloises, ni dans celles de la commune de Boudry (6).

Voltaire, en tout cas, à l'article « asphalte » de son *Dictionnaire philosophique* de 1764, n'accorde qu'un faible crédit aux produits des mines du Val-de-Travers. « *On en voulut couvrir, dit-il, le comble de deux pavillons élevés aux côtés d'une porte de Genève. Cette couverture ne dura pas un an. La mine a été abandonnée. Mais on peut garnir le fond des bassins d'eau, en mêlant l'asphalte avec de la poix résine. Peut-être un jour en fera-t-on un usage plus utile.* »

Nous retrouvons **les mines d'asphalte du Val-de-Travers** un siècle plus tard, comme concurrentes des mines d'asphalte de Lobsann, voisines du Pechelbronn. Début juin 1848, ces dernières se plaignent en

effet dans la presse locale d'avoir perdu les marchés des trottoirs de la ville de Strasbourg au bénéfice de l'établissement neuchâtelois. Cette concurrence est d'autant plus préjudiciable à l'établissement alsacien que les produits étrangers ne paient que dix centimes de droit d'entrée en France par cent kilos, alors que les produits français paient 1,25 franc à leur entrée en Allemagne et que les produits asphaltiques français sont même « *exclus d'une manière formelle de tous les Etats prussiens* » (*Le Courrier du Bas-Rhin*, 9 juin 1848).

A cette dénonciation, M. Nicot, représentant de la Société des mines d'asphalte du Val-de-Travers à Strasbourg depuis 1843, répondra dix jours plus tard par le communiqué suivant : « *si l'asphalte du Val-de-Travers a obtenu en diverses circonstances la priorité sur celui de Lobsann, même à des prix supérieurs, c'est qu'une différence notable, soit dans la qualité, soit dans l'emploi des matières, a été reconnue et appréciée.* » A l'en croire, ces motifs valent également pour les Etats prussiens (*Le Courrier du Bas-Rhin*, 19 juin 1848).

Abraham Bolle, candidat concurrent

Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière subit lui aussi une éclipse, malgré ses débuts si prometteurs. Sans doute, s'était-il laissé absorber par d'autres obligations et dut-il se rendre à l'évidence qu'il ne suffisait pas d'éditer quelques beaux prospectus pour déclencher les ventes. L'importation et le débit en France de produits d'asphalte exigeaient de mettre en place une véritable logistique, tâche à laquelle, de toute évidence, il n'était pas préparé et n'avait pas le temps de se consacrer.

Il ne réapparaît qu'en 1730, lorsqu'il lui faudra obtenir le renouvellement de son privilège de dix ans. La partie était loin d'être gagnée d'avance, car un suisse du nom d'Abraham Bolle s'était porté candidat à prendre sa relève. Ce Bolle a toutes les chances d'être un parent de Henry Bolle, justicier des Verrières (l'avant-dernier village du Val-de-Travers avant la frontière française), auquel Eirini d'Eirinis s'était associé en décembre 1716 pour obtenir la concession des mines d'asphalte (4). Il prétendait qu'au cours de ces dix ans Louis Pierre Auzillon n'avait fait « *aucune expérience de cette matière, ni aucun emploi dans les travaux publics* ».

Lui, au contraire, avait apprêté cet asphalte en Suisse, en Allemagne ainsi qu'au château de Bagnolet près de Paris, qui était la résidence de la veuve et de la fille du duc d'Orléans, ancien régent de France. A l'invitation de l'intendant de Franche-Comté, Abraham Bolle avait également employé avec succès de l'asphalte du Val-de-Travers à la saline de Salins. Il y avait fait « *construire exprès et enduire intérieurement d'asphalte un grand bassin de 17 pieds de longueur sur 6 pieds et 5 pouces de largeur et 3 pieds et 3 pouces de hauteur* », bassin qu'il a ensuite rempli d'eau salée. Cette saumure y resta huit jours, mais ne diminua que de trois lignes, perte qui pouvait être entièrement imputée à l'évaporation. Elle prouvait donc l'absolue étanchéité de l'enduit bitumineux.

Et pourtant, c'est Louis Pierre qui obtint le renouvellement du privilège pour dix nouvelles années par un arrêté du Conseil d'Etat du roi du 19 juin 1731, preuve qu'il continuait de profiter de hautes protections. Il lui avait suffi en effet de faire valoir qu'il avait fait « *des dépenses considérables pour l'extraction de la mine, la composition du ciment et l'huile qu'il en a fait tirer* » (ce qui reste à démontrer) et qu'il lui restait des stocks importants.

Ce renouvellement lui fut accordé en des termes identiques à ceux du 21 février 1720. A nouveau, il était donc dispensé de toutes taxes « *aux bureaux des (cinq grosses) fermes établis aux entrées et dans l'intérieur du royaume* ». A nouveau, il pouvait faire vendre les produits

d'asphalte du Val-de-Travers dans le royaume « *par telles personnes qu'il jugerait à propos* ». Seule différence : l'huile, qui était supposée guérir des ulcères et des maladies de la peau, s'en trouvait à présent exclue, pour le motif que la faculté de médecine ne l'avait pas autorisée (24) (25).

Chargé d'affaires à Coire

Mais Louis Pierre Auzillon n'était toujours pas plus disponible. En 1730, à la veille de Pâques, il avait été envoyé comme « *interprète du roi* » à Coire, la capitale de la République des Grisons, donc à l'autre bout de la Suisse. Il devait y remplacer, quasiment au débotté, un certain capitaine Davatz, qui avait fini par irriter l'éminence grise du parti français local, Peter von Salis. Il dut y retourner en mai, puis y résider.

La mission était délicate. Les Grisons n'étaient pas vraiment entrés dans l'alliance française. Limitrophes de l'Autriche, ils donnaient un accès aisé à la fois au Milanais et à la République de Venise. Les Habsbourg y entretenaient donc un représentant ayant rang de ministre, autrement dit de quasi ambassadeur. La France se devait de contrer cette influence, mais ses partisans à Coire hésitaient à s'engager en sa faveur tant qu'elle n'y entretenait pas un représentant du même rang. Versailles, cependant, ne voulait pas y consentir, sans doute pour un banal motif d'argent. Louis Pierre reçut ainsi la consigne d'user de faux-semblants. Il devait inviter les trois ligues grisonnes à s'unir davantage contre les Habsbourg. Alors seulement elles auraient un ministre de France, ayant la qualité d'ambassadeur.

Puis, au début de 1732, Louis Pierre, qui était déjà un vieux briscard des affaires helvétiques, fut impliqué dans les tractations sur le contenu à donner à un nouveau traité d'alliance entre le royaume de France et les Cantons. Il eut ainsi des conférences avec des émissaires du canton de Zurich et de l'abbaye de St-Gall. Il en conclut que les Grisons, plutôt protestants, ne dédaigneraient pas de rejoindre cette alliance si les cantons réformés y entraient eux-mêmes et si la France faisait preuve à Coire d'un peu plus d'aplomb.

Il est possible de suivre aux archives du Quai d'Orsay à Paris l'essentiel de la correspondance alors échangée par Louis Pierre de la Sablonnière avec sa hiérarchie : le marquis de Bonnac, ambassadeur en Suisse, le duc du Maine, ministre, et le maréchal de Villars, commandant l'armée d'Italie (26). Il y réclame sans cesse des subsides supplémentaires afin d'orienter (pas toujours avec succès) les élections des landammänner et renforcer le parti français local. Il demande aussi de l'avancement ainsi que la croix de St-André qu'on lui avait promise. Et bien sûr, l'insistance des Grisons à ce que leur soit envoyé un vrai ministre a toute sa sympathie.

Puis en 1733, avec le début de la guerre de succession de Pologne, Louis Pierre Auzillon se trouve pratiquement aux avant-postes. La France, en effet, projette d'attaquer l'Autriche par le Milanais. Il convient en conséquence de s'assurer la neutralité bienveillante des Grisons. Notre interprète s'y emploie de son mieux. Pour s'assurer les passages alpins, il presse le maréchal de Villars d'attaquer au plus vite deux fortins des bords du lac de Côme, Fuentes et Lecco. Mais le conseil ne sera pas suivi.

L'Autriche, Venise, le roi de Sardaigne..., tous levaient alors des compagnies, voire des régiments entiers dans les Grisons. La France ne devait pas être en reste. Louis Pierre se voit ainsi confier un rôle historique : lever pour le service du roi un régiment de trois compagnies, soit 1 800 hommes (le régiment de Travers-Grisons), et le faire aller à Belfort, où il devait être

armée et habillé. Cette levée va l'occuper jusqu'à fin 1734, et malgré les multiples contretemps (retard des paiements, désertions, menaces de mutineries, manque de fournitures militaires...), elle peut être considérée comme un succès. Au passage, il avait d'ailleurs également aidé son neveu Hullin à lever dans les mêmes Grisons deux compagnies pour le compte du roi de Sardaigne, allié du roi de France (27). Tout cela lui valut d'obtenir « son bon pour la charge » de trésorier général près les ligues suisses, grisons et alliés. Il lui faudra tout de même déboursier 100 000 livres pour acquérir cet office (28).

Les origines familiales

Mais quelles étaient les origines familiales de Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière ? Ni Paul de Chambrier, ni Georges Livet, ni Albert Spycher n'ont réussi à percer ce mystère. Paul de Chambrier indique seulement avoir trouvé mention dans les « *Biographies Neuchâteloises* » d'un certain David Aucillon, né à Metz en 1670, reçu bourgeois d'honneur de la ville de Neuchâtel en 1707, père de 17 enfants, puis pasteur de l'Eglise française à Berlin, où il mourut en 1723 (1). Il pourrait être le père de Louis Pierre, mais l'hypothèse doit être rejetée.

Les Auzillon, en réalité, étaient « *employés depuis plus de cent ans dans la trésorerie des Ligues suisses* », ainsi que l'indique une lettre de la veuve de Louis Pierre, conservée aux archives du Quai d'Orsay à Paris (29).

Après de longs tâtonnements, il nous a été possible de reconstituer, en grande partie, cette filiation. Le grand-père, Pierre Auzillon, avait ainsi fait carrière dans la gendarmerie. Il exerçait les fonctions de conseiller du roi, de guidon (porte-étendard) et de contrôleur de la compagnie du lieutenant criminel de robe-courte du Châtelet de Paris. Il avait sa maison rue Montmartre, où il mourut début juillet 1694. Il fut inhumé en l'église voisine de St-Eustache le 7 juillet (30). Ce qui peut expliquer le fait que Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière soit généralement venu habiter le quartier St-Eustache lors de ses séjours parisiens.

Le Mémorial huguenot indique que plusieurs pasteurs réformés clandestins, arrêtés à Paris, puis internés à la Bastille et au château de Vincennes, avaient été transférés vers 1694 au fort de l'île Ste-Marguerite dans la baie de Cannes (où la plupart d'entre eux devaient d'ailleurs mourir d'épuisement), sous la garde d'un certain Sr Auzillon. S'agit-il de son grand-père ?

Plus étonnant encore : une certaine Marie Dumont, « *femme de Pierre Auzillon, guidon de la compagnie du prévôt de l'Île-de-France* », est mentionnée comme comédienne sociétaire de la Compagnie du Marais, la troupe théâtrale de Molière, au début de 1673, année du décès de l'auteur comique. Elle fut ensuite conservée dans la nouvelle troupe de Guénégaud, qui lui succéda en juillet, mais ses protections ayant cessé de jouer, elle en fut bientôt renvoyée avec une pension de 750 livres (31).

Toussaint Claude, le fils de Pierre Auzillon, put entrer dans la trésorerie générale des ligues suisses et grisons. Il s'y incrusta tant et si bien qu'il épousa Madeleine Sonnet de la Tour, dont le frère Nicolas Sonnet des Bordes ainsi que les deux fils de ce dernier, François Charles Sonnet de la Tour et Etienne Jean Sonnet des Fontenelles, seront eux aussi trésoriers généraux des ligues suisses et grisons (32).

Les Sonnet s'étaient implantés le long du Loing, entre Nemours et Moret-sur-Loing. Leurs propriétés, fermes et domaines des Bordes, de Chaise, des Grands Buissons, des Chapelottes et des Fontenelles s'égrenaient ainsi de part et d'autre de la rivière, depuis Gretz-sur-Loing jusqu'à La Genevraye. Et leur résidence principale, le château de la Tour, toujours visible, se trouvait en face de La Genevraye, entre la rivière et le canal du Loing, qui fut pour sa part ouvert à la navigation en 1722.

C'est donc sur les rives du Loing, que l'aïeul Pierre Auzillon décida lui aussi de fixer son pied à terre familial. Il jeta son dévolu sur le beau domaine de Berville, qui se trouvait en face justement du château des Sonnet de la Tour, toujours sur le ban de La Genevraye, mais sur la rive droite du canal. Il put en faire l'acquisition pour 10 000 livres seulement, le 22 novembre 1692, donc moins de deux ans avant sa mort, à l'occasion d'une adjudication publique (30). Ce domaine existe toujours, son propriétaire actuel, M. Philippe Bouriez, pdg du groupe d'hypermarchés Cora, ayant même entrepris de lui restituer son aspect 18^e siècle initial.

Toussaint Claude, le fils de Pierre, ne put en jouir guère plus longtemps que lui, puisqu'il mourut avant 1697. Sa veuve Madeleine Sonnet de la Tour le bailla alors pour neuf ans, avec faculté d'y résider. Elle fut également la tutrice de leurs quatre enfants, qui sont dans l'ordre :

1. **Louis Claude**, qui reprendra la charge de la propriété de Berville à l'issue de ce bail. Il pourra donc s'intituler Louis Claude Auzillon (seigneur) de Berville. Il épousera une certaine Marie Anne Satroville de La Martinière (30). Il sera lui aussi trésorier général alternatif des ligues suisses, grisons et alliés (pendant 29 années) jusqu'à son décès le 20 janvier 1754 (33). Il saura agrandir le domaine de Berville en lui adjoignant la ferme de l'Aulnay en juillet 1734, puis le domaine voisin de Cugny en juillet 1742 (30). Son fils unique **François Louis Auzillon de Berville** pourra reprendre son office de trésorier alternatif des ligues suisses et grisons à compter du 23 juin 1762 (33) et administrera le domaine de Berville depuis Soleure, où il décèdera en 1794 ;

2. **Madeleine Catherine Auzillon de Berville**, qui épousera Thomas Noël Hullin, écuyer, seigneur de la Victory (ou de la Villory), avocat en Parlement et receveur général des consignations du Parlement de Metz. Ils auront cinq enfants, dont Etienne Hullin de la Victory, qui sera contrôleur des aides au département de la banlieue de Blois, et Marie Louise, qui épousera Jean Gabriel Guillebon, capitaine au régiment de Champagne et chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis (34) ;

3. **Louis Pierre**, qui n'est autre que notre fondateur du Pechelbronn. De toute évidence, il fut entraîné à l'ambassade de France à Soleure par son frère aîné Louis Claude. Ainsi se trouve expliqué le fait que Paul de Chambrier (1) ait trouvé aux archives cantonales de Neuchâtel, dans un carton se rapportant aux mines d'asphalte du Val-de-Travers, une lettre du 16 novembre 1720, signée « *Beruille de la Sablonnière* » (sic). Mais comme l'historien du Pechelbronn ignorait tout des Auzillon de Berville, il avait supposé que « *Beruille* » était une corruption des prénoms Pierre Louis (35). Cette lettre ne put hélas être retrouvée par M. Maurice de Tribolet, archiviste cantonal (lettre du 11 avril 2003 à l'auteur).

A la différence de ses frères et sœur, Louis Pierre ne revêtra cependant jamais le titre de Berville. Avait-il été exclu de l'indivision familiale ? Il eut celui de la Sablonnière, une propriété sans doute des proches environs, puisque les Auzillon comme les Sonnet portèrent tous le nom d'un bien familial des bords du Loing, entre Nemours et Moret. Mais où se trouvait cette Sablonnière ? Nous n'avons pu identifier qu'une seule candidate possible. C'est

la propriété toujours désignée, sur son fronton, du nom de La Sablonnière, 3 rue du Noyer creux, à Veneux-les-Sablons, dans la banlieue ouest de Moret-sur-Loing, donc à six kilomètres environ à vol d'oiseau de Berville. Elle est occupée par une double maison d'habitation datant de la fin du 19^e siècle, mais elle est en partie ceinturée d'une muraille, qui pourrait dater du 18^e siècle. Cette propriété se trouve sur un emplacement, occupé autrefois par des dunes de sable, que les exploitations ont fait disparaître entièrement (36) ;

3. *Paul Toussaint*, qui sera capitaine suisse au service du roi de Sardaigne. En 1721, il épousera Catherine Françoise de Varades, née à Fontainebleau et héritière des fiefs et seigneurie du Charmier, de La Mothe et autres lieux (37). Il pourra donc porter le triple titre de seigneur de Berville, du Charmier et de La Mothe, le domaine du Charmier se trouvant pour sa part sur le ban d'Ecuelles, sur la rive droite du Loing, juste en amont de Moret. Son épouse décèdera cependant à Fontainebleau dès juillet 1724, à l'âge de 37 ans. Leur fils Alphonse Paul Louis Auzillon du Charmier sera lieutenant dans le régiment de Baden au service du roi de Sardaigne.

Les Sonnet et les Auzillon resteront très liés, puisqu'en 1755 quatre Auzillon (Madeleine Catherine Auzillon de Berville, François Louis Auzillon de Berville, notre Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière et Paul Toussaint Auzillon du Charmier) et trois Sonnet (François Charles Sonnet de la Tour, Etienne Jean Sonnet des Fontenelles et Louise Beatrix Durant, la belle-sœur du défunt) se partageront, à parts égales, l'héritage de leur grand oncle Pierre Sonnet, qui avait été président des trésoriers de France au bureau des finances de Caen (34). En 1780, au décès de François Sonnet de la Tour, la même solidarité familiale voudra que le domaine de la Tour, avec ses dépendances (Les Bordes, La Chaise, Les Grands Buissons, Les Chapelottes et Les Fontenelles), passe en indivision à François Louis Auzillon de Berville et à son cousin Etienne Hullin de la Victory. Ce dernier le revendra cependant en janvier 1786 à Nicolas Darcy, receveur du grenier à sel de Nemours (30).

Grâce à Arno

Si nous avons pu reconstituer cette filiation, c'est grâce à Arno, la base de données informatisée des actes notariés des Archives Nationales. Concernant les Auzillon, celle-ci donne en effet pour l'année 1751 deux minutes, l'une du 10 mars affirmant que l'épouse de Paul Toussaint Auzillon, seigneur de Berville, était décédée à Fontainebleau le 27 juillet 1724 (37) ; l'autre, paraphée le 6 août 1751 à Nemours, affirmant que Louis Claude Auzillon, « *écuyer, seigneur de Berville et autres lieux, conseiller du roi, trésorier général alternatif et mi-ancien des ligues suisses, grisons et alliés* », de passage à Nemours, résidait alors « *en son château de Berville, en la paroisse de Lagenevraye* » (38).

En toute logique, Berville devait donc se trouver quelque part entre Nemours et Fontainebleau. Effectivement, en nous reportant à une carte au 25 000^e de l'Institut géographique national, nous avons trouvé, sur la rive droite du canal du Loing, à mi-chemin entre Nemours et Moret-sur-Loing, le village de La Genevraye, et au nord-est de celle-ci, la propriété de Berville. Il nous a ensuite été possible de tout mettre en perspective grâce à l'excellente monographie que Nathalie Luthereau-Ensergueix a consacrée au domaine de Berville, et que nous avons découverte aux archives départementales de Seine-et-Marne, à Dammarie-les-Lys (30).

Ajoutons qu'à l'extinction des Auzillon le domaine de Berville fut racheté par Pierre Joseph Zeltner, ambassadeur de la Suisse en France, qui à partir de 1799 y logea le patriote polonais Thadeus Kosciuszko, héros de la guerre d'indépendance américaine et chef spirituel des légions polonaises qui s'étaient mises au service du Directoire et du Consulat. Kosciuszko lui-même mourut en octobre 1817 à Soleure, où il a son musée (39).

Quant à la fonction de trésorier général des ligues suisses et grisons, il faut savoir qu'elle remonte à octobre 1554. En temps normal, elle se partageait entre trois titulaires :

- un premier trésorier, attaché à la suite de l'ambassadeur du roi en Suisse ;
- un deuxième trésorier, attaché à la suite du roi de France. Il était chargé de recevoir les fonds nécessaires et d'avoir avec le précédent une correspondance régulière ;
- le troisième était chargé de « *dresser et rendre au Conseil du roi l'état au vrai des recettes et dépenses de son exercice* » et de les présenter à la Chambre des comptes.

On les appelait le trésorier ancien, le trésorier alternatif et le trésorier triennal. Mais périodiquement, et sans doute pour des raisons d'économies, l'un, voire deux de ces offices étaient supprimés. L'office de trésorier alternatif fut ainsi supprimé dès le 23 mars 1555 pour être à nouveau rétabli en octobre 1568, puis de nouveau supprimé en janvier 1571, avant d'être rétabli derechef en septembre 1574.

A son tour, le duc d'Orléans, régent de France, supprimera les offices de trésoriers alternatif et triennal par un édit de décembre 1716, avant de les rétablir par un autre édit d'octobre 1718, annulant entièrement l'édit précédent, puisqu'il prenait effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 1717. Les trois titulaires, étaient alors des parents de Louis Pierre Auzillon : Philippe Jacques Durant, Pierre Louis Sonnet de la Tour et Nicolas Sonnet des Bordes (40).

Descendant du comte de Sauveterre

Pour autant, les Auzillon n'étaient pas des parisiens de souche. Dans une de ses correspondances expédiée de Coire le 14 octobre 1732, Louis Pierre fait en effet cet aveu : « *Je suis un pauvre gentilhomme de Languedoc, sorti d'une branche cadette de Messire d'Auzillon, comte de Sauveterre* » (41).

Cet aveu est des plus troublants, car Claude Théophile Béziade, marquis d'Avaray, qui fut l'ambassadeur du roi à Soleure de 1716 à 1726, se disait originaire de Sauveterre en Béarn (42). S'agit-il du même village ? Le fait est malheureusement difficile à établir, vu la pléthore de Sauveterre dans sud-ouest français. S'il est vérifié, il expliquerait la relation privilégiée que Louis Pierre eut avec le marquis d'Avaray, et qui lui permit d'opérer la guérison miraculeuse du vigneron d'Avaray à la fin de 1720, évoquée plus haut.

Auzillon de la Sablonnière, Auzillon de Berville, Auzillon du Charmier... Ainsi que le présentait Paul de Chambrier, le véritable patronyme familial n'était donc pas de la Sablonnière, mais Auzillon, forme archaïque du prénom Anselme, que chaque rejeton a "anobli" à sa façon, suivant la mode du temps, en fonction des propriétés qui lui furent attachées. Mais pourquoi diable Paul de Chambrier (1) et Georges Livet (3) écrivent-ils « *Ancillon de la Sablonnière* » (avec un « n »), alors que Louis Pierre a toujours signé tous ses actes « *Auzillon de la Sablonnière* » ? ©

Jean-Claude Streicher (janvier 2007)

NOTES :

- (1) Paul de Chambrier : *"Historique de Pechelbronn, 1498-1918"*, Paris-Neuchâtel, 1919, chapitre II.
- (2) René Schnaebeli : « *Monographie géologique du champ pétrolière de Pechelbronn* », Mémoires du Service de la carte géologique d'Alsace et de Lorraine n° 7, Imprimerie alsacienne, Strasbourg, 1948.
- (3) Georges Livet : *"Une entreprise industrielle en pays rural : l'exploitation minière de Pechelbronn au XVIIIe siècle"*, Saisons d'Alsace n° 52, 4e trimestre 1974, Strasbourg, p. 7-30.
- (4) Albert Spycher : *"Les mines d'asphalte de la Presa/Väl-de-Travers"*, Société suisse des traditions populaires, Bâle 1994, 73 p.
- (5) J.-P. Jelmini, B. Kübler : « *L'asphalte naturel du Val-de-Travers* », 1973, p. 9-13.
- (6) Marc Weidmann : « *Histoire de la prospection et de l'exploitation des hydrocarbures en Pays vaudois* », in Bull. de la Société vaudoise des sciences naturelles, vol. 80, fasc. 4, décembre 1991, p. 335-393, suivi de : « *Eirini d'Eirinis, essai d'une biographie* », p. 393-397.
- (7) « *Avis sur l'usage d'un asphalte ou ciment naturel trouvé par le Sr E. Eirinis de Russiène, docteur et professeur grec* », BNF : S-2175.
- (8) Dr G. : « *Autographes neuchâtelois* », in *Musée neuchâtelois*, 1874, vol. 11, p. 264-271.
- (9) Johann Jakob Scheuchzer : « *Itinera per Helvetiae Alpines Regiones* », vol.3, Lugduni Batavorum 1773, et *"Naturgeschichte des Schweizerlandes"*, vol. 2,9. Bergeise, Zürich, 1746, 314 p.
- (10) La poix bourguignonne, encore appelée poix grasse ou poix blanche de Bourgogne, était de la résine de pin fondue avec de l'huile de térébenthine, selon le « *Dictionnaire universel de commerce* » de Savary, Edition d'Amsterdam, 1726-1732, t. 2, p. 160-161.
- (11) « *Dissertation sur l'asphalte ou ciment naturel découvert depuis quelques années dans la Comté de Neuchâtel par le sieur Eyrini d'Eyrins, Professeur grec & Docteur en Médecine* », in *Le Journal de Trévoux*, avril 1722.
- (12) « *Traité asphaltique contenant les indices, l'heure et l'horizon du filon d'asphalte, la planette et le signe sous lequel se trouve ledit filon, les provinces qu'il traverse, les villes et les bourgs où il doit y avoir ce même filon, la position et chute, la longitude et latitude de ce même filon, tout ce qui concerne son exploitation, des différentes marchandises que l'on peut fabriquer de cette mine, des propriétés et qualités des marchandises* »

d'icelle, ensemble vingt planches pour servir de renseignement audit traité, par Etienne-François Saget, garde magasin de la mine et manufacture royale d'asphalte en Basse-Alsace, 1769 ».

Suivi p. 91 de : « *Supplément au traité asphaltique contenant un essai sur les mines et minières dans la vie d'exciter un chacun à leur exploitation* », 1769.

Suivi p. 115 de : « *Addition ou supplément au traité asphaltique contenant recueil de plusieurs expériences faites avec l'asphalte* », 1769. BNUS, Manuscrits 3662 et AN : F14 1312.

(13) ABR : SP585/1, 245.

(14) ABR : E2190

(15) BNF : Fol-FM-644.

(16) « *Arrêt du Conseil d'Etat du roi du 21 février 1720, qui permet au Sr de la Sablonnière de faire entrer dans le royaume de la mine de pierre d'asphalte, préparée et non préparée, et l'huile qui se tire de cette pierre* », BNF : F-23651 (619), AN : E/2016 feuillets 383-384 et AN : F14 1312.

(17) Arch. Dipl. : Cor. Pol. Suisse t. 279, p. 101-103.

(18) « *Dictionnaire universel de commerce, contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde, l'explication de tous les termes qui ont rapport au négoce...* », ouvrage posthume du Sieur Jacques Savary des Bruslons, inspecteur général des manufactures pour le roi à la Douane de Paris.

Ce dictionnaire, véritable encyclopédie du négociant, a connu cinq éditions au moins :

- la première en 3 volumes, imprimée à Paris de 1723 à 1730 ;
- la deuxième en 4 volumes, imprimée à Amsterdam de 1726 à 1732 ;
- la troisième en 3 volumes, imprimée à Paris en 1741 ;
- la quatrième en 4 volumes, imprimée à Genève en 1744 ;

et la cinquième en 5 volumes, imprimée à Copenhague de 1759 à 1765.

(19) BNF : F-21068.

(20) BNF : 8-TE151 (785).

(21) Eugen von Arb : « *Solothurns Politik im Zeitalters Ludwigs XV. bis zur Allianz von 1777* », Solothurn, 1970, chapitre : « *Seuchensperren als Politikum* », p. 56-60.

(22) Paul Gaffarel : « *La peste de 1720 à Marseille d'après des documents inédits* », 1995, 630 p.

(23) Arch. de l'Etat de Neuchâtel : CP33/65, délibérations des 26 août et 30 septembre 1720 ; CP33/66, délibération du 10 février 1722.

(24) AN : F12 78, feuillets 348 et 508, registre du bureau du commerce, année 1731.

(25) AN : F14 1312.

(26) AD : Corr. Pol. Grisons, tomes 30 et 31.

(27) Jean-Claude Streicher : « *Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière, interprète du roi en Suisse et Grisons* », inédit.

(28) « *Mémoire pour le Sr Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière, Conseiller et Secrétaire du Roy, interprète de Sa Majesté en Suisse et seul privilégié et emphytéote pour les mines d'asphalte, contre les actionnaires de la Compagnie asphaltique* », ABR : E2190.

(29) AD : Personnel, 1ère série, vol. 3 f 280.

(30) Nathalie Luthereau-Ensergueix, Docteur en Histoire de l'Art : « *Le Domaine de Berville, son histoire, des origines à nos jours* », 77760 Recloses, 1996, 84 p.

(31) Jules Bonnassies : « *La Comédie française, histoire administrative* », 1874.

(32) AN : V1/420 pièce 223.

(33) AN : V1/415 pièce 221.

(34) AN : MC ET/CIX/610.

(35) M. Maurice Tribolet, archiviste cantonal à Neuchâtel, nous écrit toutefois le 11 avril 2003, qu'il n'a trouvé dans ses fonds aucun document concernant Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière. Paul de Chambrier n'aurait-il pas rendu les dossiers empruntés ?

(36) Jean-Michel Regnault : « *Veneux-Les Sablons, histoire de mon village* », Ed. Amatteis, 1991, p. 12.

(37) AN : MC ET/LXXIII/765.

(38) AN : MC ET/XII/519.

(39) Michèle Fanica : « *Thadée Kosciuszko, héros de la liberté (1746-1817)* », Société pour la protection des souvenirs et tombeaux historiques polonais en France, 1972.

(40) BNF : F-23621 (982).

(41) AD : Corr. Pol. Grisons t. 30.

(42) Bernadette et Raymond Vignier : « *Les grandes heures de Béziade. Seigneurs, marquis, duc d'Avaray, gouverneurs de Beaugency, grands baillis d'épée d'Orléans* », Beaugency, 1999, 367 p.



Une fontaine de Môtiers (Val-de-Travers), devant la halle au marché.
A-t-elle été étanchéifiée au ciment d'asphalte du Val-de Travers ?



<http://www.mmsh.univ-aix.fr/recueil/htmlbertrand/imagesicono/lecours-13.jpg>



La peste à Marseille en 1720, détails d'un tableau de Michel Serre.



Le château de Berville, près de La Genevraye, en amont de Moret-sur-Loing, ancienne propriété de la famille Auzillon.